

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-192

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	N° 2026-192

Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Evolutions de l'offre TBM septembre 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet d'acter les évolutions d'offre du réseau TBM à mettre en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2026. Il est à noter que des évolutions plus globales et structurelles sont à l'étude et seront, éventuellement, mises en œuvre à la rentrée de septembre 2027, après une phase de concertation avec toutes les communes de la métropole durant les mois de septembre à décembre 2026 et à la suite des conclusions des réunions annuelles 2027 avec les nouveaux exécutifs communaux.

Dans ce cadre, les évolutions proposées pour la rentrée 2026 relèvent d'ajustements locaux indispensables afin de proposer un réseau cohérent et attractif intégrant la recherche d'une meilleure attractivité de l'offre Flex Night, le renforcement de l'offre du BEX G en heures de pointe du matin pour une meilleure gestion de la forte charge constatée sur la ligne, l'ouverture du nouveau collège au Taillan-Médoc et l'adaptation de l'offre SCODI sur la commune de Villenave d'Ornon. L'ensemble de ces mesures pourront être mises en œuvre à compter de septembre 2026.

I. Meilleure attractivité de l'offre Flex Night

La fréquentation de ce service depuis sa création en septembre 2023 est très en dessous des objectifs avec une moyenne assez stable de seulement 3 voyages par parcours.

Afin d'améliorer l'attractivité du service, les ajustements de service proposés sont :

- desserte des deux principaux lieux de nuit (Victoire / Bassins à Flot) pour chaque ligne en plus des Quinconces,
- meilleur maillage dans le centre-ville avec davantage d'origines-destinations faisables en services réguliers sans réservation préalable nécessaire,
- maintien des autres principes de l'offre de base, à savoir une circulation les jeudis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés, 2 départs à 2h et 4h, fonctionnement en transport à la demande en extra-boulevards avec réservation préalable.

Estimation unités d'œuvre : +16 000 km / an

Estimation financière : + 50 000 € HT / an (euros 2021)

I. Renforcement de l'offre du BEX G en heures de pointe du matin

Afin d'améliorer la gestion de la charge de trafic très importante sur cette ligne en heures de pointe du matin, il est proposé de renforcer l'offre sur la section la plus chargée de la ligne en ajoutant deux courses du lundi au vendredi en période scolaire entre Germaine Tillion et

Palais de Justice (secteur sur lequel des surcharges ont été constatées). Ces deux courses seront positionnées sur les deux hyperpointes constatées de la ligne à 7h30 et 8h30 environ.

Estimation unités d'œuvre : + 2 440 km / an

Estimation financière: + 12 000 € HT / an (euros 2021)

II. Evolutions d'offre liées à l'ouverture du nouveau collège du Taillan-Médoc

Dans le cadre de l'ouverture du nouveau collège du Taillan-Médoc, en premier lieu, il est à noter que le nouveau collège sera desservi par la ligne 37 du réseau (Saint-Aubin-de-Médoc Villepreux ou Lycée Sud Médoc - Bordeaux Parc des Expositions) qui permettra un lien régulier entre l'avenue de la Boétie et le nouveau collège. En complément, une adaptation des services spécifiques SCODI est nécessaire. Il est proposé la suppression du S20 à destination du collège Albert CAMUS d'Eysines (collège de rattachement pour la commune du Taillan-Médoc) au bénéfice de la création d'un nouveau SCODI S19 à destination du nouveau collège du Taillan-Médoc. Ce nouveau service permettra une desserte fine de la commune du Taillan-Médoc vers son nouveau collège, notamment pour les quartiers non desservis par une ligne régulière.

Estimation unités d'œuvre : 0 km/an

Estimation financière: 0 € HT / an (euros 2021)

Ensuite, il est proposé l'expérimentation pour une année, de septembre 2026 à septembre 2027, de l'extension de la ligne 39 Est (Aéroport - Eysines Cantinolle) jusqu'au collège du Taillan-Médoc par l'avenue de Soulac sur la base de l'offre actuelle de la ligne du lundi au samedi avec une fréquence de 20' en HP et 40' en HC, 60' le samedi. Un bilan de l'attractivité de cette nouvelle offre sera réalisé lors des réunions annuelles 2027 afin de valider ou non la poursuite de l'expérimentation. Cette extension permettra un lien direct entre l'avenue de Soulac et le nouveau collège et une liaison directe de la commune du Taillan Médoc vers le tram D à Cantinolle (idem Lianes 2) et vers l'aéroport.

Estimation unités d'œuvre : + 42 000 km/an

Estimation financière: + 165 500 € HT / an (euros 2021)

Cette extension de service peut être compensée par une légère optimisation de la Lianes 2 qui va voir sa fréquentation probablement baissée sur les communes du Taillan-Médoc et d'Eysines en raison de la fin des déplacements des collégiens vers le collège Albert CAMUS. Il est également à noter que la Lianes 2 va être doublonnée par la nouvelle ligne 39 Est sur son parcours sur l'avenue de Soulac. Toutefois, la Lianes 2 est une ligne structurante pour la commune du Taillan-Médoc par l'importance des axes desservies de la commune (avenue de Soulac et avenue de la Boétie) et par le lien direct que cette ligne apporte vers Bordeaux centre. Ainsi, il est proposé une légère optimisation de l'offre de service avec la mise en place d'un service partiel à Eysines Cantinolle (un service sur deux) en heures creuses des jours ouvrés et les samedis après-midi.

Estimation unités d'œuvre : - 50 000 km/an

Estimation financière: - 240 500 € HT / an (euros 2021)

III. Adaptation de l'offre SCODI sur la commune de Villenave d'Ornon

Au regard des effectifs transportés sur les lignes SCODI desservant la commune de Villenave d'Ornon (S48 et S49) à destination du collège Niki de Saint Phalle, il est proposé de renforcer l'offre SCODI avec un doublage de service permettant d'apporter une capacité supplémentaire afin de mieux gérer la charge de trafic.

Estimation unités d'œuvre : + 2 350 km/an

Estimation financière: + 28 000 € HT / an (euros 2021)

IV. Bilan des évolutions d'offre 2026

Au total, l'ensemble du réseau initialement contractualisé (offre initiale + avenant 1 + avenant 2) représente, sur l'année 2026, 36 857 055 kilomètres commerciaux par an, un forfait de charges de 283 709 807 €HT²⁰²¹ et des prévisions de recettes de 103 077 085 €HT²⁰²¹.

Les évolutions du réseau, objet du présent rapport, sont estimées à environ + 12 790 kilomètres commerciaux par an supplémentaires. L'impact annuel sur le forfait de charges serait de l'ordre de + 15 000 €HT²⁰²¹ soit 0,005% du forfait de charges total et de 1 450 €HT²⁰²¹ sur les recettes soit 0,001% des prévisions de recettes totales.

Evolutions de l'offre de services 2026	Nombre de kilomètres commerciaux/an	Dépenses – Estimations impact financier annuel en cas d'intégration dans un avenant K€HT 2021	Recettes – Estimations impact financier annuel en cas d'intégration dans un avenant €HT 2021
Services en propre KB2M (lignes régulières de bus)	-47 560 km	-228 500 €HT/an	-7 600 €HT/an
Services sous-traités (lignes régulières)	+ 42 000 km	+ 165 500 €HT/an	+ 6 700 €HT/an
Services sous-traités (services à la demande)	+ 16 000 km	+ 50 000 €HT/an	+ 2 100 €HT/an
Services sous-traités (services scolaires)	+ 2 350 km	+ 28 000 €HT/an	+ 250 €HT/an
TOTAL	+ 12 790 km	+ 15 000 € HT ²⁰²¹	+ 1450 €HT ²⁰²¹

L'impact sur le forfait de charges sera pris en compte lors de l'établissement de l'arrêté des comptes 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-437 du 7 juillet 2022,
VU l'article 14 du contrat de concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole,
VU la consultation du Comité des partenaires le 5 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux évolutions proposées afin d'ajuster localement le réseau pour la rentrée de septembre 2026,

DECIDE

Article 1 : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------